

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous transmettre ce document afin de vous informer de l'objectif du cours que je dispense auprès de votre enfant. En effet, tous les jeudis de 13 heures à 14 heures je me propose de préparer votre enfant à passer un diplôme reconnaissant les compétences en français : le DELF scolaire. Plusieurs aspects ont motivé cet objectif, le premier étant qu'il s'inscrit dans la politique de notre établissement (établissement d'accueil de familles étrangères et à option internationale). Par ailleurs, ce diplôme est reconnu dans le monde entier. Quelque soit le parcours envisagé par la suite votre enfant pourra attester de son niveau en français. C'est, enfin, une forme de reconnaissance de tous les efforts que votre enfant met en place pour apprendre notre si belle mais si difficile langue.

Vous trouverez ci-joint plus d'informations concernant ce diplôme. Je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame Troadec-Bakhhakh (professeur de français)

PRÉSENTATION du D.E.L.F SCOLAIRE

Le CASNAV en lien avec les Inspections Académiques coordonne cette mise en place et le déroulement des épreuves.

- **Qu'est-ce que le DELF Scolaire ?**

Le Diplôme d'Étude en Langue Française est harmonisé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues depuis le 1^{er} septembre 2005.

A compter de cette date, la Commission nationale du DELF et du DALF propose une version du DELF destinée à un public adolescent scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé.

4 diplômes indépendants

CECR	DELFScolaire	Utilisateur
A1	DELFScolaire A1	élémentaire
A2	DELFScolaire A2	
B1	DELFScolaire B1	indépendant
B2	DELFScolaire B2	

Pour information : Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers. Ils existent depuis 1985 et sont passés dans 154 pays. Le DELF et le DALF se composent de **6 diplômes indépendants**, correspondant aux six niveaux du Cadre européen de référence pour les langues.

En passant le DELF Scolaire, le diplôme délivré est le Diplôme d'Études en Langue Française. La mention DELF scolaire n'apparaît pas.

- **A quoi sert de passer le DELF Scolaire ?**

Il a été créé et proposé en France pour que les progrès en français des élèves non francophones soient reconnus. Il apporte donc une valorisation et une reconnaissance. Il peut motiver les élèves au cours de leurs premières années d'apprentissage du français. En aucun cas les résultats de ces épreuves ne peuvent influencer sur le parcours scolaire de l'élève ni sur son maintien ou départ d'un dispositif FLE, mais une réussite à un niveau devra être signalée à l'équipe enseignante et à l'administration de son établissement.

Passer un niveau du DELF n'est pas une finalité en soi. L'obtention d'une certification marque plutôt une étape dans un parcours personnel.

Cet examen est volontaire et facultatif.

A l'étranger les jeunes et adultes qui passent le DELF peuvent prétendre à une reconnaissance de leur niveau pour s'inscrire dans une université française. Le DELF et le DALF bénéficient de la reconnaissance de tous les diplômes officiels délivrés par le Ministère français de l'Éducation nationale.

- Qui peut se présenter ?

Tous les élèves non francophones du 2nd degré scolarisés en collège ou lycée pris en charge par les dispositifs FLE, FLS ou de type CLA (Classe d'Accueil) durant l'année en cours ou l'ayant quitté. Les élèves peuvent être de nationalité étrangère ou française ou n'ayant pas de papiers français (une pièce d'identité est demandée, par exemple un certificat de scolarité avec une photo d'identité suffisent).

Dans tous les cas les candidats doivent être sous statut scolaire et inscrits sur la base académique.

- Quelles épreuves ?

A chaque niveau les 4 compétences sont évaluées : compréhension orale et production orale, compréhension des écrits et production écrite. Les épreuves sont de type FLE et non orientées FILS.

- Comment sont organisées les épreuves ?

Descriptif des épreuves :

Épreuves collectives écrites

	A1	A2	B1
Compréhension de l'oral	20 minutes	25 minutes	25 minutes
Compréhension de l'écrit	30 minutes	30 minutes	35 minutes
Production écrite	30 minutes	45 minutes	45 minutes

Épreuve individuelle

	A1	A2	B1
Temps de préparation	10 minutes	10 minutes	10 minutes
Passation	5 à 7 minutes	6 à 8 minutes	15 minutes